

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Ville de Rosemère**

**Une séance ordinaire** du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), et par visioconférence le mercredi 11 décembre 2024 à 19:30.

**Personnes présentes** : James Di Sano, président; Donna Anber, commissaire et vice-présidente; Barbara Barrasso, Benny Catania, Heather Appleby, Bob Pellerin et Désirée Ramacieri, commissaires; Chloée Alary, Tara Anderson et Elena Ferrato, commissaires-parents; Maya Lavictoire et Andressa Reginato, représentantes des élèves auprès du conseil des commissaires; et Russell Copeman, directeur général.

**Personnes présentes sur la plateforme Zoom** : Noémia Onofre de Lima, commissaire

**Autres personnes présentes** : Selena Mell, directrice générale adjointe; Anna Sollazzo, secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications; Robin Bennett, directeur du Service des ressources informationnelles; Lynda Da Silveira, directrice des Services pédagogiques; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Daniel Harvey, directeur du Service des ressources financières; Anne-Marie Lavoie, directrice du Service des ressources humaines; Maxeen Jolin, coordonnatrice des Communications; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

**Personnes absentes** : Anick Brunet et Melissa Wall, commissaires.

**Personnes invitées présentes sur la plateforme Zoom** : Anthonia Oluwadarasimi Adedeji, représentante substitut des élèves au conseil; Heather Halman, directrice du CDC Pont-Viau; et Shannon Rudolph, directrice de l'école secondaire Lake of Two Mountains.

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes qui visionnent la séance en ligne et il vérifie le quorum auprès de la directrice adjointe du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications par intérim. Le quorum est atteint.

**HEURE : 19:30**

**0.0 Ouverture de la séance**

**0.1 Reconnaissance du territoire**

*J'aimerais rendre hommage à l'existence des Premières Nations en reconnaissant que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier se trouve sur le territoire traditionnel de la Nation kaniien'keha:ka ou Nation mohawk.*

*Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la Nation mohawk est membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.*

*Dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration, nous honorons notre relation avec les communautés autochtones et respectons l'histoire, la culture et la langue des premiers peuples du Canada.*

**1.0 Adoption de l'ordre du jour**

Adoption de l'ordre du jour

**CC-241211-CA-0034**

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que l'ordre du jour du 11 décembre 2024 du conseil des commissaires contenu au document n° CC-SWLSB-2024/12/11-CA-001 soit adopté sans modification.

**Adoptée à l'unanimité**

## 2.0 Comité central des élèves

### 2.1 Nomination de représentantes et représentants des élèves au conseil

Nomination de représentantes et représentants des élèves au conseil

**CC-241211-CA-0035**

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la politique n° 2021-CA-27 : *Représentation des élèves auprès de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* (la Politique);

ATTENDU QUE le comité central des élèves a élu ses deux (2) représentantes ou représentants des élèves ainsi qu'une ou un substitut lors de la réunion du 3 décembre 2024;

ATTENDU QUE la Politique stipule que le conseil des commissaires doit nommer les représentants des élèves par voie de résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benny Catania que, sur recommandation du comité central des élèves, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme Maya Lavictoire et Andressa Reginato à titre de représentantes des élèves auprès du conseil des commissaires;

ET QU'Anthonia Oluwadarasimi Adedeji soit nommée comme représentante substitut.

**Adoptée à l'unanimité**

### 2.2 Prestation de serment des représentantes et représentants des élèves

Le directeur général fait prêter serment aux deux représentantes des élèves au conseil et à la représentante substitut des élèves au conseil.

La directrice du CDC Pont-Viau souligne que M<sup>me</sup> Reginato est issue du programme pour élèves internationaux et qu'elle est originaire du Brésil. M<sup>me</sup> Reginato obtiendra son diplôme en 2025.

Le directeur de l'école secondaire Lake of Two Mountains félicite M<sup>lle</sup> Lavictoire et M<sup>lle</sup> Adedeji pour leur nomination, ajoutant qu'elle est très fière d'elles.

## 3.0 Approbation du procès-verbal

### 3.1 13 novembre 2024

Approbation du procès-verbal

13 novembre 2024

**CC-241211-CA-0036**

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Elena Ferrato que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 13 novembre 2024, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture publique par la secrétaire générale.

**Adoptée à l'unanimité**

### 3.2 4 décembre 2024

Approbation du procès-verbal

4 décembre 2024

**CC-241211-CA-0037**

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Chloée Alary que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 4 décembre 2024, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture publique par la secrétaire générale.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 4.0 Période de questions

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications explique les paramètres des deux périodes de questions de 20 minutes chacune. Elle attire l'attention des personnes visionnant la séance en ligne à la section dans laquelle il leur est possible d'inscrire des questions pour la deuxième période de questions.

Elle précise que la deuxième période de questions est exclusivement réservée aux points à l'ordre du jour. La période de questions n'est pas une plateforme de débats.

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications fait savoir que quelques questions ont été reçues de la part de Renata Isopo pour la première période de questions.

Elle commence ensuite à lire les questions reçues et le président répond aux questions de la façon suivante :

**Question 1 :** Serait-il possible d'obtenir une mise à jour à propos de l'achèvement de la construction de l'école primaire Héritage et des services auxquels les enfants ont accès, notamment en ce qui concerne la cafétéria, le gymnase et la cour d'école?

**Réponse :** Les travaux de construction sont terminés et les élèves ont accès à tous les services, dont une cafétéria, un gymnase et une cour d'école achevés.

Seulement quelques petites rectifications doivent être effectuées, mais aucune de ces rectifications n'a de répercussions sur les services offerts aux élèves.

Des photos des travaux achevés à l'école primaire Héritage accompagnent le rapport que le directeur général présentera ce soir.

**Question 2 :** Le président précédent a affirmé que 200 purificateurs d'air ont été installés dans certaines écoles et que 600 à 800 autres unités avaient été commandées en vue de leur installation. Serait-il possible d'obtenir le nom des écoles dans lesquelles des purificateurs d'air ont été installés et les autres 600 à 800 unités restantes (SVP clarifiez le nombre) ont-elles été installées et dans quelles écoles? Quel était le coût de ces purificateurs d'air et de leur installation.

**Réponse :** Notre Service des ressources matérielles a installé 222 purificateurs d'air. Les coûts étaient d'environ 700 \$ avant taxes par unité, incluant l'installation.

Les écoles où ces unités ont été installées sont les suivantes :

- École primaire Saint-Paul
- École primaire Pinewood
- École primaire Twin Oaks
- École primaire Genesis
- École primaire de Sainte-Adèle
- École primaire d'Arundel
- École primaire Jules Verne
- École primaire Saint-Vincent
- École primaire Mountainview
- École primaire Laurentia
- École secondaire Mountainview
- École primaire de Morin-Heights
- Académie de Sainte-Agathe
- École primaire de Grenville
- École primaire Laurentian

Aucun autre purificateur d'air n'a été installé puisque cela n'a pas été jugé nécessaire.

**Question 3 :** Des purificateurs d'air seront-ils installés à l'école secondaire de Rosemère (SVP clarifié)? C'est ce qui a été indiqué lors de la dernière séance du conseil, et ce, à un coût de plus de 1,5 million de dollars. Compte tenu de cette somme importante, pourriez-vous donner une ventilation des coûts engagés?

**Réponse :** La résolution du conseil a autorisé une dépense d'environ 1,5 million de dollars pour le remplacement du système de ventilation existant de l'école ainsi que pour le nettoyage des conduits de ventilation. Une ventilation détaillée des coûts ne peut pas être partagée, car ces informations peuvent être considérées comme des informations confidentielles appartenant à une tierce partie.

**Question 4 :** Quelle est la procédure (directive) pour l'application de la convention collective et des règlements sur les conditions de travail auprès du personnel et des directions d'école? Le personnel enseignant suppléant à long terme et journalier est-il compris dans ces directives? Quelles sont les directives et quelles politiques régissent les directives?

**Réponse :** Les ressources humaines, en collaboration avec les directions, sont responsables de l'interprétation et de l'application des conventions collectives provinciales et locales, de même que de la formation et du soutien connexes.

L'application des règles et des procédures en vigueur fait partie du rôle de l'ensemble des membres de la direction.

Pour les remplacements à court terme : La convention collective provinciale définit les droits et les avantages du personnel enseignant suppléant alors que la convention collective locale comprend la procédure et l'ordre à respecter au moment d'embaucher le personnel pour ces remplacements à court terme.

Pour les remplacements à long terme, la convention collective provinciale décrit les droits, avantages et procédures à suivre.

**Question 5 :** Combien de membres du personnel permanents de la commission scolaire travaillent dans une classe? Selon de précédentes enquêtes relatives à cet « enjeu », le nombre d'enseignantes et d'enseignants travaillant dans une classe s'élevait entre 850 et 900. S'agit-il d'une approximation assez précise de cette cohorte de personnel enseignant travaillant dans une classe? Si ce n'est pas le cas, quel est le nombre exact?

**Réponse :** Le secteur des jeunes compte un peu plus de **900 enseignantes et enseignants E1**. Nous avons aussi ajouté environ 80 enseignantes et enseignants contractuels cette année qui, pour la plupart, ont un poste régulier, mais qui sont affectés à un remplacement. De plus, nous avons environ 425 autres membres du personnel, notamment des préposé(e)s, des éducatrices et éducateurs en service de garde, des techniciennes et techniciens en éducation spécialisée et du personnel d'« aide à la classe » dans nos classes (incluant du personnel permanent ou non permanent).

## 5.0 Rapport du président

Le président souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à la séance d'aujourd'hui, indiquant qu'il s'agit d'un privilège pour lui d'être présent ce soir pour sa première séance du conseil officielle depuis que le nouveau conseil des commissaires a été assermenté. Il ajoute qu'il est très reconnaissant d'avoir la possibilité de diriger une équipe qui est dévouée à la réussite des élèves et qui accorde une très grande importance à l'engagement communautaire.

Il poursuit en citant Christine Grégoire comme suit : « *L'éducation est la fondation sur laquelle nous bâtissons notre avenir.* » Ces mots décrivent la mission de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL), car celle-ci souhaite investir dans l'avenir en soutenant des programmes novateurs, en offrant du soutien au personnel enseignant et en donnant à ses élèves le pouvoir d'exceller.

Il souligne également que les membres du conseil des commissaires auront le plaisir d'assister à des événements organisés par les communautés scolaires de la CSSWL.

Le président présente son rapport, lequel comprend sa participation aux événements énumérés ci-après, et il remercie les commissaires et les membres de la direction générale qui l'ont accompagné :

- 9 novembre 2024 – Présence à la cérémonie du jour du Souvenir à la Ville de Laval;
- 19 novembre 2024 – Présence au Gala de reconnaissance de la CSSWL, un événement de reconnaissances des retraité(e)s et des années de service du personnel;
- 30 novembre 2024 – Présence à l'école primaire Pinewood pour manger des biscuits et boire du lait avec le Père Noël, et visite du marché de Noël de l'école primaire Jules Verne;
- 1<sup>er</sup> décembre 2024 – Présence à l'exposition portant sur Mère Teresa à l'école secondaire Laval Junior;
- 6 décembre 2024 – Visite de la boutique éphémère de Noël de l'école primaire Saint-Paul;
- 7 décembre 2024 – Visite des marchés de Noël à l'école primaire Our Lady of Peace et à l'école primaire Saint-Vincent.

Il félicite l'ensemble des élèves, les membres du personnel, les parents et les membres de la direction pour tous les efforts investis pour rendre ces événements amusants et couronnés de succès.

Il a également assisté à de nombreuses réunions en novembre et au début du mois de décembre.

Le président a également fait des déclarations à l'occasion de la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes le 6 décembre 2024, et de la Journée internationale des droits de la personne le 11 décembre 2024.

#### Événements dans la communauté

- Le commissaire Bob Pellerin fait savoir que, le 28 novembre 2024, il a assisté à la vente de produits artisanaux et au souper spaghetti de l'école secondaire de Joliette et que c'était très agréable;
- La commissaire-parent Tara Anderson mentionne que l'école primaire Laurentia a tenu sa première vente de produits artisanaux depuis la pandémie de COVID le 23 novembre 2024. Elle annonce également que l'école primaire Laurentia tiendra une soirée de poker le 31 janvier 2025;
- La commissaire Donna Anber a assisté à la cérémonie du jour du Souvenir à l'école secondaire régionale Laurentian avec la commissaire-parent Chloée Alary. Elle a aussi assisté à une cérémonie à l'Académie de Sainte-Agathe avec la commissaire-parent Tara Anderson;
- La commissaire Barbara Barrasso indique qu'elle a représenté la CSSWL au nom du président dans le cadre de la cérémonie de remise de prix de la Chambre de commerce italienne. Elle a aussi assisté à la cérémonie du jour du Souvenir de l'école primaire Terry-Fox.

## **6.0 Rapport du directeur général**

Le directeur général présente un aperçu de ce qui s'est passé depuis la dernière séance du conseil Council soulignant ce qui suit :

- Réunions et événements :
  - Présidence de la cérémonie du jour du Souvenir au centre administratif le 11 novembre 2024. Il fait remarquer qu'il a été très touché par le nombre de membres du personnel qui y ont assisté et par le lien qui les unissait à la cérémonie;
  - Visite de six écoles à ce jour dans le cadre du plan de visites des écoles qu'il partage avec la directrice générale adjointe. Il remercie leur agente d'administration qui a organisé ces visites pour eux;
  - Présence au Gala de reconnaissance, où le personnel prenant sa retraite et les membres du personnel de longue date étaient à l'honneur;

- Présence à des réunions avec ses homologues des régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière, ainsi que d'autres commissions scolaires;
- Présence au Forum des directeurs généraux avec des représentant(e)s du ministère de l'Éducation, ainsi qu'au Colloque de la Fédération des Centres de services scolaires du Québec;
- Présence à l'atelier Governance Alignment Program avec les membres du conseil;
- Présence à des réunions virtuelles avec le ministère de l'Éducation;
- Présence à la réunion du comité de parents;
- L'effectif scolaire officiel au 30 septembre a été reçu et a connu une baisse de 113 élèves depuis l'année précédente, totalisant 12 681 élèves cette année. Ce n'est pas quelque chose que nous aimons constater, car cela affecte le financement, mais cette baisse représente moins d'un pour cent de l'effectif. Le Service des communications travaille sur un projet de marketing qui sera présenté au cours de la nouvelle année;
- Le gouvernement du Québec a décrété un gel des embauches à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024, excluant les postes de direction générale et le personnel offrant des services directs aux élèves, incluant tous les postes dans les écoles. Ce gel des embauches signifie que les nouveaux postes, les postes vacants et les remplacements pour les futurs postes vacants ne peuvent pas être pourvus jusqu'au 31 mars 2025, au moins, sauf si la personne est déjà à l'emploi de la commission scolaire, et selon des exceptions accordées par le Conseil du Trésor;
- Occasions de fierté :
  - La construction de l'école primaire Héritage est désormais terminée;
  - Événement annuel de célébration des retraités et Gala Reconnaissance. Cet événement est financé par une mesure gouvernementale;
  - La directrice par intérim de l'école secondaire Mountainview a obtenu une bourse qui a permis à des membres de l'équipe-école de visiter Kuujuaq du 2 au 6 novembre 2024;
  - L'école primaire Mountainview a reçu une bourse pour soutenir ses élèves autochtones;
  - Service aux entreprises est maintenant doté d'un nouveau site Web pour la formation en milieu de travail. La commission scolaire fait souvent appel à leurs services pour la formation;
- Dates des événements à venir :
  - Formations professionnelles débutant en 2025 :
    - 11 janvier 2025 : formation en personne Medications and Invasive Assistive Care Services;
    - 3 février 2025 : Construction Business Management
    - 11 février 2025 : 1.3 Contractor for all Buildings
    - 17 février 2025 : Information Technology Support
    - 25 février 2025 : Institutional and Home Care Assistance

Le directeur général fait remarquer que tout le monde se réjouit de l'arrivée du temps des fêtes et souhaite à toutes et à tous d'heureuses fêtes.

## 7.0 Affaires découlant du procès-verbal

Aucun dossier n'est présenté.

## 8.0 Décisions du comité

### 8.1 Ressources financières

#### 8.1.1 États financiers 2023-2024 et rapport du vérificateur externe

Le directeur des ressources financières fait savoir aux personnes présentes que les états financiers 2023-2024 et la lettre du vérificateur externe ont été présentés et passés en revue le 27 novembre 2024 dans le cadre d'une réunion du comité consultatif – administration, en présence du vérificateur.

Les rapports soumis à la vérification comportaient notamment la vérification des effectifs scolaires de la commission scolaire et, selon l'opinion nuancée par une réserve de l'auditeur, il est estimé que la commission scolaire déclare ses effectifs scolaires de manière adéquate et qu'elle suit les normes de comptables appropriées. Ces rapports incluaient également les procédures suivies pour transmettre les renseignements spécifiques demandés par le MEQ.

Les états financiers indiquent que la commission scolaire a obtenu un excédant comptable de 1 715 835,00 \$, mais des rectifications en lien avec l'année scolaire précédente, comme le rétablissement de l'année précédente en raison de l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, la grève de huit jours du personnel enseignant et les rajustements rétroactifs des salaires en fonction des nouvelles conventions collectives, etc., ont donné lieu à un excédant (déficit) rectifié de 646 223,00 \$.

États financiers 2023-2024  
et rapport du vérificateur  
externe

**CC-241211-FR-0038**

ATTENDU QUE l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à la commission scolaire de déposer ses états financiers annuels;

ATTENDU QUE la firme Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L., a terminé la vérification des documents comptables et des états financiers de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 30 juin 2024;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, un avis public a été donné;

ATTENDU QUE la commission scolaire a un excédent préliminaire de 1 715 834,96 \$;

ATTENDU QUE les états financiers 2023-2024, préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, démontrent ce qui suit :

Surplus accumulés au début de l'exercice :	263 885,74 \$
<u>Exercice en cours :</u>	
Revenus :	240 083 795,69 \$
Dépenses :	<u>238 367 960,73 \$</u>
Surplus de l'exercice en cours :	1 715 834,96 \$
Surplus accumulé à la fin de l'exercice :	1 979 720,70 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité de vérification, les états financiers vérifiés 2023-2024 de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 30 juin 2024 soient reçus par le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tels qu'ils ont été présentés.

**Adoptée à l'unanimité**

### 8.1.2 Modification de la *Politique de remboursement des dépenses applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier – Autorisation pour la tenue d’une consultation*

Le directeur des ressources financières indique au conseil qu’une modification mineure est proposée à l’article 3.0 de la politique, car la politique actuelle ne précise pas qui est responsable d’approuver le compte de frais du président. Il est proposé que le comité exécutif et le directeur général approuvent le compte de frais du président.

Le directeur général fait remarquer que bien que cela puisse paraître banal, cette modification permettra de rendre l’approbation des dépenses du président plus transparente, car pour le moment, la personne qui occupe le poste de directrice générale ou de directeur général est la seule personne qui voit et approuve les dépenses du président. Cette modification est significative et importante.

Modification de la *Politique de remboursement des dépenses applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*

Autorisation pour la tenue d’une consultation

**CC-241211-FR-0039**

ATTENDU que la politique n° 1999-FR-01 : *Politique de remboursement des dépenses applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* est en cours d’examen;

ATTENDU la nécessité de modifier l’article 3.0 de cette politique;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d’une consultation sur les propositions de modification à l’article 3.0 de la politique n° 1999-FR-01 : *Politique de remboursement des dépenses applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, conformément au document n° CC-SWLSB-2024/12/11-FR-001;

ET QUE cette consultation soit tenue pendant une période de trente (30) jours auprès de l’Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, l’Association des administrateurs de Sir-Wilfrid-Laurier, du Syndicat des enseignantes et des enseignants de Laurier, du SPPOQA (Syndicat des professionnelles et professionnels de l’Ouest de Québec Anglophone), de la FEESP-CSN-S18 et du SEPB-Québec-FTQ, section locale 577, commençant le 12 décembre 2024 et se terminant le 16 janvier 2025.

**Adoptée à l’unanimité**

### 8.1.3 Rémunération des commissaires 2024-2025

Rémunération des commissaires 2024-2025

**CC-241211-FR-0040**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est composé de neuf (9) commissaires élu(e)s, un(e) (1) président(e) élu(e) et trois (3) commissaires-parents;

ATTENDU QUE le décret n° 1216-2024 du gouvernement du Québec établit les montants annuels maximums de la rémunération pouvant être versés aux membres du conseil des commissaires;

ATTENDU QUE le comité de vérification a étudié le mode de répartition proposé des montants annuels maximums pour les commissaires pour l’année scolaire 2024-2025;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte le projet de rémunération des commissaires pour l’année scolaire 2024-2025, tel qu’il apparaît au document n° CC-SWLSB-2024/12/11-FR-002.

**Adoptée à l’unanimité**

### 8.1.4 État des taxes scolaires qui restent dues

État des taxes scolaires qui restent dues ATTENDU QUE l'article 339 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation au directeur général de préparer un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires;

**CC-241211-FR-0041** ATTENDU QUE l'article 340 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que l'état des taxes scolaires préparé conformément à l'article 339 soit soumis au conseil des commissaires pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve, conformément aux articles 339 et 340 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'état préparé par le directeur du Service des ressources financières à l'intention de la direction générale concernant les taxes scolaires qui restent dues au 18 novembre 2024 et dont le montant s'élève à 1 431 117,00 \$, tel qu'il apparaît au document n° CC-SWLSB-2024/12/11-FR-003.

**Adoptée à l'unanimité**

### 8.1.5 Élaboration du budget 2025-2026 – Autorisation pour la tenue d'une consultation

Élaboration du budget 2025-2026 ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier entame le processus d'élaboration du budget pour l'année scolaire 2025-2026;

Autorisation pour la tenue d'une consultation ATTENDU QUE l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à la commission scolaire de rendre publics les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus;

**CC-241211-FR-0042** ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a préparé un sondage de consultation sur le budget 2025-2026;

ATTENDU QUE ledit sondage a été présenté au comité de vérification le 27 novembre 2024 et au comité de répartition des ressources le 19 novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le sondage de consultation sur le budget, tel qu'il apparaît au document n° CC-SWLSB-2024/12/11-FR-004 dans le cadre de la consultation sur le processus d'élaboration du budget;

ET QUE la consultation commence le 12 décembre 2024 et se termine le 14 février 2025 et qu'elle soit tenue auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, de l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, de l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier et du comité consultatif EHDA.

**Adoptée à l'unanimité**

## 8.2 Service des affaires juridiques, corporatives et des communications

### 8.2.1 Affichage des postes de commissaire à l'éthique et de commissaire à l'éthique substitut

Affichage des postes de commissaire à l'éthique et de commissaire à l'éthique substitut ATTENDU QUE l'article 9 du règlement n° BL2009-CA-17 : *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* indique que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit nommer, par voie de résolution, une ou un commissaire à l'éthique et une ou un commissaire à l'éthique substitut;

**CC-241211-CA-0043**

ATTENDU QUE le commissaire à l'éthique actuel occupe ce poste depuis septembre 2019;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a procédé à la nomination temporaire d'un commissaire à l'éthique substitut, en vigueur du 29 novembre 2023 jusqu'à ce que le poste soit affiché et pourvu par un comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Elena Ferrato que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier confie à la secrétaire générale le mandat d'afficher les postes de commissaire à l'éthique et de commissaire à l'éthique substitut :

QUE le comité de sélection se compose des personnes suivantes :

Commissaire n° 1 :	Chloée Alary
Commissaire n° 2 :	Donna Anber
Commissaire n° 3 :	Barbara Barrasso
Secrétaire générale Directrice du Service des ressources humaines	

ET QU'il soit confié à ce comité de sélection le mandat de choisir les candidat(e)s qui passeront une entrevue, d'effectuer les entrevues et de recommander des candidat(e)s pour les postes de commissaire à l'éthique et commissaire à l'éthique substitut;

**Adoptée à l'unanimité**

### 8.2.2 Nomination de la personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité

Nomination de la personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité

ATTENDU QUE tous les articles de la *Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives* (la Loi) ont pris effet le 30 novembre 2024;

**CC-241211-CA-0044**

ATTENDU QUE la Loi prévoit la création de la fonction de responsable de l'éthique et de l'intégrité dans les organismes privés et abolit la fonction de responsable du suivi des divulgations;

ATTENDU QUE l'adoption de la Loi fait en sorte que la politique n° 2018-CA-23 : *Politique régissant la divulgation d'actes répréhensibles* et la *Procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles* ne sont plus applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Chloée Alary que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme la secrétaire générale à titre de personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité et la directrice adjointe du Service des affaires corporatives, juridiques et des communications à titre de substitut, en vigueur immédiatement;

ET QUE la politique n° 2018-CA-23 : *Politique régissant la divulgation d'actes répréhensibles* et la *Procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles* soient abrogées.

**Adoptée à l'unanimité**

### 8.3 Ressources matérielles et transport

#### 8.3.1 Engagement d'entrepreneur – Projet de réfection d'escaliers – École secondaire régionale Laurentian

Engagement d'entrepreneur – Projet de réfection d'escaliers – École secondaire régionale Laurentian

ATTENDU la nécessité de procéder à la réfection des cages d'escalier à l'école secondaire régionale Laurentian;

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 24-184-01 concernant la réfection des escaliers à l'école secondaire régionale Laurentian et l'ouverture, le 26 novembre 2024, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

**CC-241211-MR-0045**

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Chloée Alary que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat relatif à la réfection des escaliers à l'école secondaire régionale Laurentian à Anjalec Construction inc., au coût total de 620 621,00 \$, avant taxes, ou 663 361,62 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement susmentionné soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait à ce projet.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 8.3.2 Engagement d'entrepreneur – Projet de rénovation de la toiture (bloc C) – École secondaire Laval Senior

Engagement d'entrepreneur – Projet de rénovation de la toiture (bloc C) – École secondaire Laval Senior

ATTENDU QUE la toiture du bloc C à l'école secondaire Laval Senior doit être rénovée;

ATTENDU QUE l'appel d'offres public n° 24-190-01 a été lancé pour la rénovation de la toiture du bloc C à l'école secondaire Laval Senior et que les soumissions ont été ouvertes le 26 novembre 2024;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

**CC-241211-MR-0046**

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat relatif à la rénovation de la toiture du bloc C à l'école secondaire Laval Junior à Gagné & Roy inc., au coût total de 1 694 554,00 \$, avant taxes, ou 1 811 253,70 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement susmentionné soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait à ce projet.

**Adoptée à l'unanimité**

### 8.3.3 Participation à un appel d'offres du CAG – Cueillette des ordures et du recyclage

Participation à un appel d'offres public du CAG

ATTENDU QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) lancera bientôt l'appel d'offres public n° 2025-7518-50 pour les services de cueillette des ordures et du recyclage;

Cueillette des ordures et du recyclage

ATTENDU QUE le *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics* exige une autorisation pour tous les contrats de nature répétitive dont la durée attendue, incluant tout renouvellement, est de plus de trois (3) ans;

**CC-241211-MR-0047**

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite participer à cet appel d'offres, car il s'agira d'un contrat de trente-six (36) mois qui offrira deux (2) périodes optionnelles de douze (12) mois chacune;

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport estime que le coût des services de cueillette des ordures et du recyclage sera de 700 000,00 \$, avant les taxes, pour la durée du contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benny Catania que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires approuve la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'appel d'offres public n° 2025-7518-50 pour les services de cueillette des ordures et du recyclage;

QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents concernant la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à cet appel d'offres public;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document donnant plein effet à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

### 8.3.4 Engagement de fournisseurs de services – Agences de recrutement locales pour la formation professionnelle

Engagement de fournisseurs de services – Agences de recrutement locales pour la formation professionnelle

ATTENDU que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite établir des partenariats avec des agences de recrutement locales pour stimuler l'inscription d'élèves locaux à ses cours de formation professionnelle;

**CC-241211-MR-0048**

ATTENDU QUE le *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics* exige une autorisation pour tous les contrats de nature répétitive dont la durée attendue, incluant tout renouvellement, est de plus de trois (3) ans;

ATTENDU QUE, conformément au *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*, « un organisme public peut conclure un contrat à exécution sur demande avec un ou plusieurs prestataires de services lorsque des besoins sont récurrents et que le nombre de demandes, le rythme ou la fréquence de leur exécution sont incertains »;

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 24-203-01 concernant les agences de recrutement locales pour la formation professionnelle et l'ouverture, le 15 novembre 2024, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offre;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

ATTENDU QUE le contrat de service à exécution sur demande est octroyé à tous les fournisseurs de services ayant présenté une soumission acceptable et que les demandes sont attribuées au fournisseur de services qui a soumis le prix le plus bas (pourcentage de rémunération), à moins que ce fournisseur ne puisse y donner suite, auquel cas les autres fournisseurs sont sollicités en fonction de leur rang respectif;

ATTENDU QU'en vertu du règlement n° BL2023-CA-01 : *Délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, le conseil des commissaires doit approuver ce contrat de service à exécution sur demande puisque sa valeur est estimée à plus de 250 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Heather Appleby que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie un contrat de quatre ans (2 ans + 2 périodes optionnelles d'un an chacune) à des agences de recrutement locales pour la formation professionnelle, comme suit :

RANG	SOUSSIONNAIRE	% DE RÉMUNERATION
1	RH Sommet inc.	9,2 %
2	9337-5541 Québec inc. (Collège CGH)	9,99 %
3	L'Excellence Évènements inc.	11,7 %

ET QUE le directeur général adjoint soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

### 8.3.5 Projets d'investissement (Plan directeur 2024-2025)

Projets d'investissement  
(Plan directeur 2024-2025)

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a mené une analyse sur la vétusté de ses immeubles;

**CC-241211-MR-0049**

ATTENDU QUE les écoles et les centres de la commission scolaire ont exprimé leurs besoins relativement aux travaux d'entretien et de réfection devant être effectués dans leur immeuble;

ATTENDU l'établissement d'une liste de priorités pour l'année scolaire 2024-2025;

ATTENDU l'application des mesures 50621 (Maintien des bâtiments), 50622 (Résorption du déficit de maintien) et 50627 (Travaux prioritaires) pour financer les projets prioritaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benny Catania que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le Plan directeur 2024-2025 (Liste des projets d'investissement), tel qu'il apparaît au document n° CC-SWLSB-2024/12/11-MRT-001.

**Adoptée à l'unanimité**

## **9.0 Points d'information**

### **9.1 Rapport de la fondation Sir-Wilfrid-Laurier**

Le président mentionne que la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier remplace son gala de la Saint-Valentin par une loterie et que les billets seront en vente sous peu. La Fondation Sir-Wilfrid-Laurier a accueilli le commissaire Bob Pellerin en tant que nouveau membre.

### **9.2 Rapport des commissaires-parents**

#### **9.2.1 Rapport du comité de parents**

La commissaire-parent Chloée Alary fait savoir que la réunion du comité de parents du 12 décembre 2024 a été annulée et que la prochaine réunion se tiendra le 9 janvier 2025.

#### **9.2.2 Rapport du comité EHDAA**

La commissaire-parent Elena Ferrato souligne que l'atelier annuel du comité consultatif EHDAA aura lieu en ligne le 18 mars 2025, et que le sujet principal sera les technologies adaptées. De plus amples détails seront fournis au cours de la nouvelle année.

### **9.3 Rapport de l'ACSAQ**

Le rapport de l'ACSAQ est compris au fichier de la séance.

### **9.4 Rapport du comité central des élèves**

Le commissaire Benny Catania félicite Maya Lavictoire et Andressa Reginato pour leur nomination à titre de représentantes des élèves au conseil et à Anthonia Oluwadarasimi Adedeji pour sa nomination à titre de représentante substitut des élèves au conseil. Il remercie la commissaire-parent Elena Ferrato pour son aide avec ce comité.

M<sup>lle</sup> Lavictoire remercie le conseil pour cette occasion et indique qu'elle est honorée de pouvoir y prendre part.

## **10.0 Période de questions (20 minutes)**

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications précise que, comme il a été expliqué plus tôt au cours de la réunion, la deuxième période de questions est réservée aux questions portant sur les points à l'ordre du jour et il n'y a aucun débat.

Aucune question n'est posée.

### **11.0 Correspondance**

Il n'y a aucune correspondance.

### **12.0 Questions diverses**

Il n'y a aucune question diverse.

**13.0 Clôture de la séance**

Le président souhaite de joyeuses Fêtes aux parties prenantes de la commission scolaire et transmet le message suivant :

*À toute la communauté de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier,*

*Alors que la période des fêtes approche, le conseil des commissaires offre ses plus chaleureux souhaits à chacune et chacun des membres de notre vibrante communauté. Cette période de l'année est l'occasion de célébrer l'esprit de solidarité, de gratitude et d'espoir qui nous unit toutes et tous.*

*À tous les membres du personnel enseignant, du personnel de soutien, de la direction et du personnel du centre administratif, merci pour votre engagement inébranlable envers l'excellence en matière d'éducation. À nos élèves, vos réalisations font notre fierté nous sommes et votre potentiel nous inspire. Aux parents et familles, votre soutien et votre collaboration sont indispensables à notre réussite collective.*

*Que le temps des fêtes vous apporte paix, joie et moments précieux avec vos proches. Portons l'esprit de communauté et de bienveillance dans la nouvelle année alors que nous continuons de travailler ensemble pour créer un avenir brillant pour nos élèves.*

*Le conseil des commissaires vous souhaite de passer des fêtes heureuses et sereines, ainsi qu'un merveilleux début d'année 2025!*

*Salutations chaleureuses,*

IL EST PROPOSÉ PAR le président de lever la séance.

**Adoptée à l'unanimité**

**HEURE : 20:46**

**PROCHAINE SÉANCE → ORDINAIRE → 29 janvier 2024**